



ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE DE LYON

Concours d'entrée
Rapport 2012

Lettres et sciences humaines

www.ens-lyon.fr

Cette brochure contient les rapports des sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondantes.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

Géographie

Écrit

Épreuve commune

Sujet : « Façades maritimes et intégration territoriale dans le Cône Sud »

L'épreuve de géographie cette année a vu composer 3179 candidats : les notes s'échelonnent entre 0 et 20, avec une moyenne de 9,68 et un écart-type de 4,14. Les principes de notation restent stables depuis quelques années et nous renvoyons au rapport 2011 (premier paragraphe) pour leur exposé méthodique. Organisation du propos, illustrations pertinentes et bien réalisées, problématique non triviale, qualité de l'information et de l'exposition restent au cœur d'une copie réussie. Nous attirons l'attention des candidats et des préparateurs sur le texte de cadrage qui accompagne chaque question au programme et qui constitue une sorte de plan d'apprentissage sur la question. Le cadrage cette année était particulièrement précis :

« Les États qui forment le Cône Sud se démarquent du puissant voisin brésilien et des pays andins. Il s'agit de puissances régionales (Chili Argentine) et d'Etats tampons qui séparent cette Amérique australe du Brésil. Il ne constitue pas un centre de la mondialisation, mais est marqué par des dynamiques variées d'intégration régionale et mondiale. Cet espace permet de raisonner sur les fronts pionniers dans les dynamiques de construction stato-nationale, de mener une réflexion sur la géographie des nouvelles ressources d'intérêt mondial (mines, soja). Les inégalités socio-spatiales et les trajectoires incertaines de développement en font de bons exemples d'interaction entre stratégies de développement et place dans la mondialisation ; choix politiques, enjeux de la démocratisation, problèmes de gestion territoriale (décentralisation, réformes régionales). D'un point de vue démographique, le thème invite à raisonner sur les dynamiques métropolitaines dans des pays très urbanisés, marqués par de fortes mobilités dans un Cône Sud riche d'espaces mais pauvre en hommes. »

Il avait été complété par la réunion jury-CPGE de novembre 2011, où les précisions supplémentaires suivantes avaient été apportées :

« La lecture de la question de régionale qui est faite par le jury se décline de deux manières : d'une part, connaître les structures territoriales de la région : grands ensembles naturels, maillage du territoire (villes), héritages historiques. Il est nécessaire que cet apprentissage comporte une dimension cartographique et des ordres de grandeur chiffrés ; d'autre part, appréhender les transformations induites sur cet espace par six grandes dynamiques de changement à l'œuvre à toutes les échelles : la mondialisation, l'urbanisation, les dynamiques démographiques, l'épuisement des ressources, l'accélération du changement technologique et les évolutions de la gouvernance mondiale (modes de prise de décision collective ou politique). »

Le sujet de cette année répondait pleinement aux termes de ce cadrage. Il était relativement classique mais sa formulation introduisait une originalité en ce qu'elle invitait à dépasser la description des espaces littoraux pour interroger leur relation à l'intégration territoriale, à plusieurs échelles : quel rôle ont joué les littoraux dans la structuration des pays ? quel rôle jouent-ils aujourd'hui dans le sous-ensemble régional ? Si la mer a joué un rôle fondamental dans la colonisation et le fonctionnement colonial de l'Amérique latine (relation privilégiée avec l'Espagne et notamment Séville, établissement d'isolats coloniaux près des côtes), l'Amérique latine n'est pas, de manière générale, un espace où la maritimité est érigée comme modèle de civilisation. Les façades maritimes ont joué un rôle d'interface avec le reste du monde et ont, en ce sens, participé à la mise en valeur et à la construction des territoires nationaux à partir du XVI^e siècle. Restent à analyser, d'une part, les particularités de ces formes d'interface à l'échelle des pays et de la sous-région et, d'autre part, leur pertinence et leur rôle dans le fonctionnement territorial contemporain du Cône Sud à l'heure de l'intégration régionale.

1. Analyse du sujet

Le jury constate que l'analyse du sujet est souvent déficiente dans les copies : or, cette analyse permet d'échapper aux problématiques triviales ou rhétoriques et ouvre à la construction d'un propos dense. « Quelles sont les spécificités façades maritimes du Cône Sud ? » ne constitue pas une problématique satisfaisante, par exemple : trop vague, elle invite à la description plate.

Nous ré-insistons sur l'absolue nécessité qu'il y a à produire une analyse géographiquement pertinente et sémantiquement précise du sujet : elle permet d'éviter les réflexes de « reconnaissance » du sujet - aboutissant à traiter le sujet suivant les lignes d'un sujet proche vu en cours en négligeant les singularités du sujet posé.

« *Façades maritimes* »

Après discussion, le jury a décidé de ne pas retenir la définition relativement restrictive des « façades maritimes » proposée par Vigarié (selon laquelle une façade maritime est une portion de littoral où plusieurs ports se trouvent en concurrence) et d'accepter une définition « pluraliste » de la façade, pour peu qu'elle soit justifiée.

Le terme de « façade maritime » se rapporte, en premier lieu, au littoral, zone de contact entre terre et mer. Les façades maritimes sont d'apparence variée et surtout inégalement mises en valeur : elles comportent des ports, des espaces naturels, des espaces ruraux, des zones industrielles, des stations balnéaires, des zones économiques exclusives, et pour certaines, beaucoup d'espaces vides.

Mais le concept de « façade » ne se confond pas avec celui de littoral, pour deux raisons. D'une part, la façade possède une dimension fonctionnelle : elle fournit une interface entre dehors et dedans, un espace de communication. Comment cette fonction de la façade se manifeste-t-elle, quelles sont ses traductions spatiales sur les territoires eux-mêmes ? D'autre part, une façade a toujours une certaine profondeur, celle justement où se font ressentir à la fois les aspects littoraux et les aspects d'interface. La métrique de cette profondeur n'est pas strictement euclidienne (10 km, par exemple) mais a partie liée avec les dispositifs techniques et juridiques qui permettent la création d'arrière-pays et de vorlands. L'expansion du front du soja dans le nord argentin et le long du Parana, par exemple, est à mettre en relation avec l'expansion de l'interface maritime sur le fleuve (élimination des ruptures de charge, capacité de la voie d'eau pour des navires jusqu'à 12 000 tonnes). Les zones économiques exclusives, quant à elles, constituent une projection de la façade vers l'avant.

L'explicitation du concept de façade permettait d'éviter un écueil fréquent dans les copies : la naturalisation excessive de la façade maritime. Une façade n'est pas uniquement un donné naturel, c'est aussi une construction économique, politique et technique - et de fait, les différences entre les façades maritimes du Cône Sud tiennent pour partie aux formes de construction dont elles ont historiquement fait l'objet et qu'il fallait précisément interroger.

« *Intégration territoriale* »

Par « intégration », on entend l'insertion et l'articulation d'espaces fragmentés ou enclavés dans un espace politique, symbolique, économique et circulatoire unique. Cette intégration territoriale est un processus de long cours, qui n'est pas linéaire : les guerres menées par les pouvoirs centraux contre les Indiens (Araucans, par exemple) au Chili et en Argentine s'inscrivent dans une progressive intégration, violente, des Patagonies dans les espaces nationaux. L'intégration territoriale passe donc par des méthodes variées (la guerre peut en être une, tout comme la création d'infrastructures de communication, la création d'administrations déconcentrées, les politiques de front pionnier, etc.) et surtout, se rapporte à des échelles d'intégration différentes : espaces locaux, ou nationaux ; plus récemment, espace du Cône Sud ou de l'Amérique du Sud elle-même (Mercosur, corridors de développement). Enfin, en les insérant dans des ensembles plus vastes, l'intégration modifie les territoires.

Le jury a valorisé les copies qui établissaient une distinction entre intégration territoriale (qui œuvre à toutes les échelles) et intégration régionale (processus politique à l'échelle du Cône Sud). La formulation-même du sujet (DANS le Cône Sud et non DU Cône Sud) appuie cette distinction. Enfin, de nombreuses copies ont analysé uniquement l'intégration comme « l'intégration au processus de mondialisation », et ont, de ce fait, été pénalisées.

« *dans le Cône Sud* »

Le Cône Sud entendu par la question comprenait l'Uruguay, l'Argentine, le Chili et le Paraguay. Le Paraguay n'a pas de littoral maritime... mais est-ce à dire que les façades maritimes n'interviennent pas sur son fonctionnement ? De fait, la construction de la voie d'eau du Parana et des pénétrantes vers le Brésil étendent les dynamiques d'interface et concernent ce pays enclavé (exportation de sa production agricole, en particulier). L'intégration territoriale par le rôle des interfaces a donc une influence sur le territoire paraguayen lui-même : les copies qui excluaient d'entrée de jeu le Paraguay de la discussion ont été pénalisées.

2. Quelques problématiques possibles

« *Les façades dans une région en construction* »

Alors que le Cône Sud se structure politiquement, sous l'influence du voisin brésilien, comment les façades maritimes répondent-elles aujourd'hui à des logiques d'échelle continentale, au risque d'accentuer les disparités de développement à l'intérieur de la sous-région ?

« *Désenclavement, noeuds et réseaux* »

La logique de développement des Etats du Cône Sud a été historiquement fondée sur le désenclavement par rapport aux cœurs politiques (donc la création d'espaces circulatoires intégrés, permettant l'approfondissement progressif de l'arrière-pays national). Aujourd'hui, le désenclavement (et son corollaire, le maillage territorial) constitue-t-il toujours un objectif pertinent de l'action territoriale sur les façades maritimes, alors que la topologie des territoires favorise les réseaux et les noeuds, particulièrement métropolitains ?

« *Le basculement des façades dans la mondialisation* »

Aujourd'hui, l'insertion dans la mondialisation et les nouvelles modalités de transport modifient la place absolue et relative des façades : comment favorisent-elles le basculement vers le Pacifique (par rapport à la domination historique de la façade atlantique) et quelles sont les conséquences socio-spatiales de ce basculement ?

Le jury ne propose pas de plan type et les plans par échelle sont acceptables, tout comme les plans apparents dans les copies. Les typologies sont bienvenues si elles sont bien conçues (c'est-à-dire qu'elles identifient effectivement des types et les justifient, et ne se contentent pas de broser des études de cas érigées en paradigmes). Une typologie identifie, dans la diversité des situations, des éléments de similarité : elle ne se confond donc pas avec une régionalisation.

Le jury a valorisé les copies qui manipulaient des ordres de grandeur à bon escient et qui témoignaient d'une bonne précision dans leurs exemples et leurs propos.

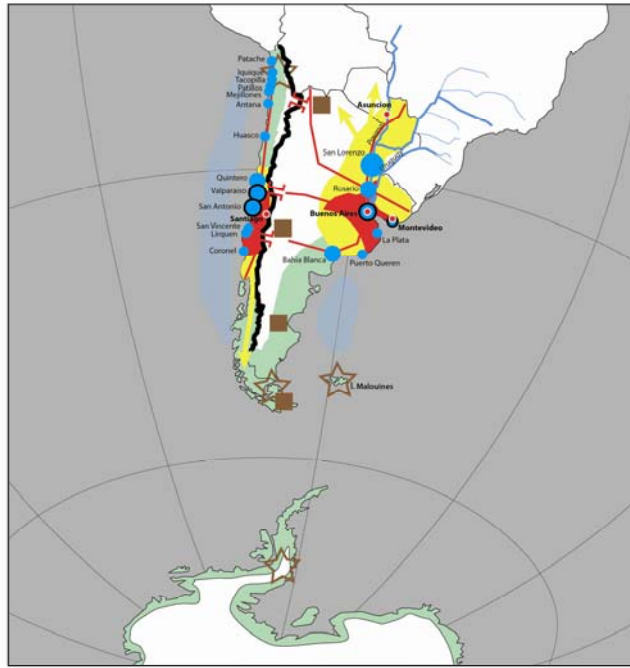
3. Le cas de l'illustration

Le schéma de synthèse suivant a été donné aux correcteurs afin de leur servir comme aide-mémoire sur les ordres de grandeur des phénomènes et leur localisation. Il ne constitue pas à proprement parler une correction. Certains phénomènes (conflit boliviano-chilien sur le littoral par exemple, ou dimension politique de l'intégration régionale) ont été délibérément omis, car bien connus des membres du jury ou en-dehors des frontières géographiques de la question. Cet exemple permet néanmoins de donner une idée du type de schéma et du niveau d'information que le jury peut attendre, et que les meilleures copies atteignent ou dépassent. Il rend sensible enfin la dimension essentielle de localisation que le jury attend des copies de géographie régionale.

Rappelons quelques principes de construction des schémas de synthèse :

1. Le schéma doit être éclairant et explicite, et sa réalisation soignée (titre, échelle, orientation, légende).
2. La légende est construite (mais ne reprend pas nécessairement les parties du plan). Elle comprend de 2 à 6 items par partie, qui sont brièvement caractérisés, et le cas échéant, quantifiés.
3. Les figurés appartiennent aux trois grandes catégories : ponctuels, linéaires, surfaciques. Il est important de bien équilibrer la part de chacune de ces catégories de figuré.
4. Le schéma comporte des noms de lieux.
5. Il est très bienvenu que le candidat se réfère à ce schéma tout au long de sa copie

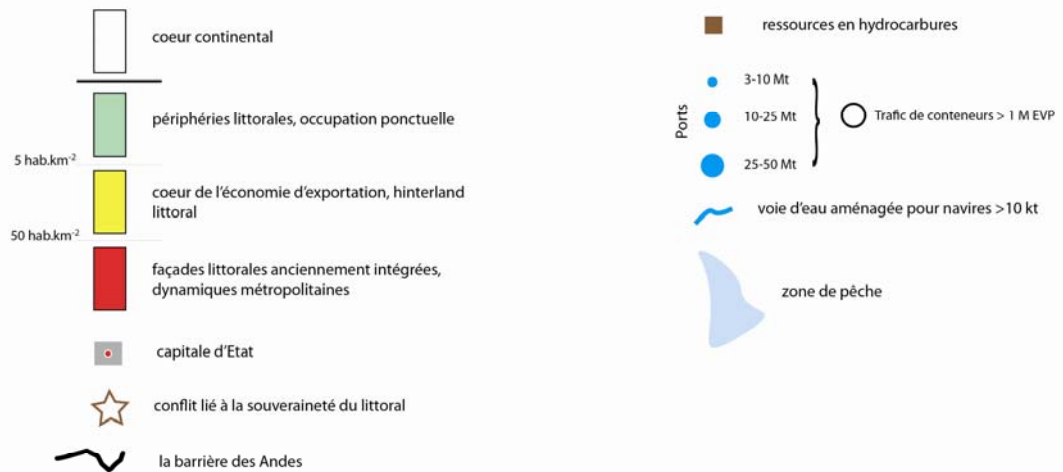
Enfin, les meilleures copies comportent aussi des croquis produits pour appuyer un cas précis et fournir un éclairage du sujet à d'autres échelles, notamment aux échelles urbaines (Buenos Aires, etc.).



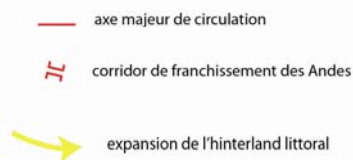
Echelle: environ 1/5000000

1. Un littoral peu maritime, marqué par des héritages anciens

2. La mise en valeur contemporaine des façades littorales



3. Les marques de la mondialisation sur l'intégration territoriale des façades maritimes



Série Sciences humaines – spécialité

Ecrit

Lors de la session 2012, 798 copies ont été corrigées. Pour rappel, 800 avaient été corrigées en 2011, et 788 en 2010. La moyenne générale est de 9,86/20, soit une baisse par rapport à la session précédente où la moyenne était de 10,43/20. L'écart-type s'élève à 3,89 (3,64 en 2011, 3,31 en 2010). Les très bonnes copies ont été valorisées, on compte ainsi 4 copies à 20/20, 3 à 19/20, 22 à 18/20. Deux 0 ont été attribués à des copies fantaisistes. Dans le détail, les copies se répartissent comme suit : 16,6% des copies n'ont pas dépassé la note de 5/20, 34% ont obtenu entre 6/20 et 9/20, 38,2% ont eu entre 10/20 et 15/20, 11,1% ont obtenu au moins 16/20.

Le jury avait proposé cette année la carte de La Roche-Bernard au 1/50 000e, édition de 2008, accompagnée d'un extrait de la carte topographique au 1/50 000e d'édition ancienne (1965), présentant le littoral et l'immédiat arrière-pays, centrée sur Herbignac, ainsi qu'une photographie aérienne (IGN) d'édition récente centrée sur l'île de Fédrun dans le marais de Brière.

Ce sujet permettait d'aborder des thèmes classiques du commentaire de carte : topographie littorale, espace rural, mises en valeur et mutations agricoles et touristiques, paysages de marais maritime et de marais continental.

Plusieurs thèmes pouvaient être analysés, sans qu'ils ne constituent un plan-type. Le jury souhaite rappeler que de nombreux plans étaient possibles, lorsqu'ils respectaient toutefois une logique argumentative.

Ainsi, quelques thèmes possibles :

- le processus de littoralisation de l'habitat et des activités, principalement touristiques ;
- les mutations d'un espace rural et agricole, sous l'influence métropolitaine de Nantes et de Saint-Nazaire ;
- les caractéristiques de paysages patrimonialisés : le marais de Brière, mis en valeur par un Parc Naturel Régional, les paysages bocagers et les marais salants de Mesquer.

1- L'étude du littoral, situé au nord de la péninsule de Guérande, dans le Massif Armoricaire, permettait aux candidats de mobiliser du vocabulaire précis : estran, falaise, plage, ria (estuaire de la Vilaine). Des caps rocheux (roches plus résistantes) coexistent avec de petites baies (correspondant à des affleurements moins résistants) dont le fond offre des plages. Sans avoir à expliquer ces données géologiques, les candidats pouvaient rappeler la localisation de l'espace au sein du Massif Armoricaire. Ces éléments descriptifs n'étaient néanmoins pas suffisants, s'ils n'étaient pas connectés à l'argumentation générale. L'évolution du littoral, tant du point de vue de l'habitat que de l'apparition d'aménagements touristiques, devait guider l'analyse. Ainsi, à l'occasion de l'analyse du littoral sud, le plus fortement urbanisé et aménagé, des éléments précis de topographie littorale pouvaient être mobilisés, notamment l'observation des falaises et du platier rocheux à Piriac-sur-Mer ou à La Turballe. Le littoral nord présentait à l'inverse de nombreuses baies, plus ou moins colmatées, et un habitat moins dense. Les influences de la marée se font sentir profondément dans cette ria (ou *aber* selon le toponyme breton, en lien avec les nombreux toponymes bretons de cette région de contact entre Bretagne et Pays de la Loire). Ces éléments d'analyse montraient les limites d'un déterminisme fondé sur les éléments du milieu physique. La proximité des stations touristiques balnéaires du Croisic et de la Baule, au sud de l'espace cartographié, influence bien plus la mise en valeur littorale que la topographie locale.

La comparaison de la carte récente à l'édition ancienne était fondamentale pour saisir les évolutions démographiques de la façade littorale. La littoralisation de l'habitat et des activités constituait une des évolutions les plus remarquables de la carte. La proximité des secteurs densément peuplés, la position littorale bien reliée à l'estuaire de la Loire justifient l'attractivité de cette péninsule dont l'évolution s'inscrit pleinement dans la littoralisation de l'Ouest français.

Une étude démographique diachronique pouvait illustrer finement l'attractivité renouvelée du littoral. La comparaison entre les deux cartes de la commune de Mesquer par exemple (dont la population est passée de 1 000 à 1 500 habitants entre les deux éditions) pouvait étayer la démonstration. Les aménagements touristiques étaient variés, allant de lotissements résidentiels pavillonnaires (Domaine de Villeneuve, en position littorale au sud de Mesquer) à des équipements ponctuels (nombreux campings notamment). La route départementale 452, en front de mer, constitue un atout touristique. De plus, les évolutions de l'aménagement de la vallée de la Vilaine traduisaient aussi une polarisation littorale. L'apparition sur la carte de 2008 d'aménagements en fond d'estuaire, comme le port de plaisance en amont du barrage d'Arzal ou encore le chantier naval de réparation à hauteur d'Arzal, situé sur la rive droite du fleuve, étaient des indicateurs du rôle structurant du littoral jusqu'à l'intérieur des terres. Ainsi, l'opposition trop nette proposée par de nombreux candidats entre *armor* et *arcoat* méritait d'être analysée de manière critique.

2- L'espace rural terrien, un bas plateau culminant à 63 mètres au nord-est, bénéficie, comme le littoral, de l'influence métropolitaine de l'estuaire de la Loire, notamment de Saint Nazaire. La route nationale 165, dont une portion apparaît dans le quart nord-est de la carte à proximité immédiate de la Roche-Bernard, relie Nantes à Brest. C'est un axe structurant qui permet localement la traversée de la Vilaine et qui fait trait d'union entre le Finistère, la Bretagne sud et l'estuaire de la Loire. La situation de cette région rurale explique en grande partie la croissance démographique qui la

caractérise. Le calcul de la densité moyenne de la population à partir de la carte récente a été valorisé, notamment lorsqu'il venait compléter une analyse diachronique des populations communales.

En plus de la croissance démographique, la densification et la concentration de l'habitat entre les deux éditions pouvaient être expliquées par les mutations agricoles de cet espace semi-bocager, en partie remembré. Les remarques générales sur le modèle agricole breton pouvaient être un atout, uniquement quand elles étaient bien reliées à la carte. Cette région permettait en effet d'illustrer les mutations de l'agriculture vers l'industrialisation de l'élevage, caractéristique de la Bretagne, avec des mentions répétées d'élevages hors-sol, notamment avicoles au nord de la vallée de la Vilaine. La multiplication des serres est également un élément caractéristique d'une agriculture intensive, orientée vers la production de cultures économiquement intéressantes : elle révèle une volonté de jouer sur la saisonnalité qui peut être reliée au marché urbain et touristique. Les très nombreux anciens moulins représentés sur la carte (selon plusieurs abréviations : *Anc. min.*, *Moulin ruiné*, *Moulin du Lany (Rnes)*, ou encore *Min de Belle-Vue-Rnes*), ont donné lieu à des analyses fantaisistes, allant jusqu'à la mention d'anciennes mines de charbon, de sel, d'hydrocarbures... Ces moulins ruinés, caractéristiques des paysages bocagers de l'Ouest français, témoignent des mutations agricoles du plateau. S'agissant en grande majorité d'anciens moulins à vent datant du XVIIIe et du XIXe siècles, ils étaient destinés à la transformation par les meuniers des produits d'une céréaliculture locale. L'hypothèse de moulins à eau pouvait être avancée quand ceux-ci étaient localisés à proximité de ruisseaux pérennes. La spécialisation dans l'élevage et les cultures fragiles, le recul de la polyculture où était associée la céréaliculture, et surtout l'apparition des minoteries ont largement contribué à déclasser ces moulins. L'extension localisée du couvert forestier (finage de Camoël par exemple, situé à proximité de la Vilaine, comparaison des deux éditions de la carte), témoignait des restructurations agraires de la région. L'intensification de l'élevage et de l'agriculture, le processus de remembrement, pouvaient expliquer la légère diminution de la surface agricole utile.

3- Les haies des bocages hérités, le réseau dense de canaux de drainage, sont les composantes de paysages ruraux particulièrement entretenus et anthropisés. Les paysages remarquables de cette carte, notamment les paysages finement « jardinés » du marais de Brière, relèvent de mises en valeur anciennes, liées à la culture rurale locale.

L'anthropisation et la patrimonialisation du marais de Brière amènent à évoquer des paysages culturels. La description de la Brière comme « paysage naturel » constituait un contresens au vu du fonctionnement même du marais. De plus, l'habitat « insulaire » au sud-est de la carte, représenté par la photographie aérienne de l'Île de Fédrun, venait nourrir le thème de paysages culturels, occupés, aménagés et entretenus. Le marais de Brière correspond à une vaste cuvette de faible altitude, entrecoupée par les « îles » de Brière. Cette zone d'effondrement a été sous l'influence de la transgression flandrienne. Son alimentation en eau dépend à la fois du littoral et du système estuarien de la Loire. La zone humide est ainsi composée de milieux saumâtres, plus ou moins salés. Le jury n'attendait pas d'explications géologiques relatives à la formation de la cuvette ou des îles. Quelques rares copies ayant présenté des hypothèses justes ont bien sûr été valorisées. Le marais de Brière offre une grande variété de paysages selon une gradation de milieux plus ou moins salés et humides. On pouvait distinguer à partir de la photographie de l'Île de Fédrun :

- des prairies humides qui permettent l'élevage en été et qui portent pour certaines des roselières. On pouvait noter que le cliché a été pris en juin 2009, soit pendant une période estivale où l'humidité du marais est moins importante.
- des espaces en eau, pièces d'eau souvent régulières, qui correspondaient en général à l'exploitation héritée de la tourbe ;
- des canaux nombreux et hiérarchisés, de taille variée, nécessaires pour drainer les excès d'eau localement et saisonnièrement. Ces canaux, appelés localement curée, permettent aussi de se déplacer dans le marais. La Curée de la Chalandière, au sud-est de la carte, à l'ouest de Saint-Malo-de-Guersac, fait référence aux chalands, barques à fond plat permettant de se déplacer dans les marais.
- des îles ponctuent le marais, sur lesquelles se sont installés des villages. La localisation de l'habitat en bordure de l'île sert à la fois à se maintenir au-dessus de l'eau lors des hautes eaux et à cultiver le cœur de l'île. On note sur le cliché de l'Île de Fédrun un petit openfield céréalier.

La tendance est celle d'un colmatage progressif avec l'apparition d'un couvert végétal de plus en plus dense. Des vestiges néolithiques témoignent d'ailleurs de l'ancienneté de l'occupation humaine. Le marais est un lieu de ressources. Caractérisé par une forte biodiversité, il fournit en effet des poissons, du gibier (d'eau et de terre), des arbres, des roseaux, de la tourbe, et de l'eau bien sûr. La Brière, comme l'essentiel des zones humides françaises, est soumise à la Convention de Ramsar sur les zones humides, qui est destinée à favoriser la protection et le maintien de la diversité spécifique de ces espaces. Le travail d'entretien des parcelles et des canaux participe de cet effort de protection des paysages humides, renforcé par le classement du marais en Parc Naturel Régional.

Le Parc Naturel Régional de Brière, créé en 1970, permettait aux candidats de revenir sur les fonctions essentielles de ce type de classement. Espace protégé, le PNR n'est pas pour autant un espace de « nature », qui serait soustrait aux activités humaines. Le marais de Brière permettait de démontrer l'inverse. La mise en valeur de l'espace par un tel périmètre relève d'un processus de développement, qui a des impacts sur la fréquentation touristique et l'attractivité de l'espace. Le PNR n'est pas un dernier recours pour tenter de mettre en valeur un espace en déclin ; cette institution s'appuie sur une image attractive souvent ancienne et sur la reconnaissance de paysages remarquables déjà appréciés. Périmètre de protection des milieux fragiles, le PNR sert aussi le développement économique, en s'appuyant sur la qualité paysagère et patrimoniale des espaces. La Maison du Parc localisée sur l'Île de Fédrun est, en plus de sa fonction institutionnelle, un pôle de communication orienté vers l'accueil du public de visiteurs. Le marais est devenu un espace touristique. Faire

connaître les milieux, conduire des activités pédagogiques à la Maison du Parc et dans le Parc sont autant de missions de cette institution publique. Certains candidats ont soulevé plusieurs interrogations à l'occasion de l'analyse du PNR, relatives aux possibles conflits d'usage de l'espace. Ces remarques étaient les bienvenues quand elles s'appuyaient solidement sur les éléments de la carte. Ainsi, l'observation des limites du PNR permettait de constater que le Parc comportait à la fois les zones humides de Brière et des espaces agricoles et d'élevage. Le périmètre du PNR recouvre en fait l'essentiel du bassin versant du Brivet. En faisant l'hypothèse de pollutions liées à l'élevage hors-sol ou encore à l'agriculture, on pouvait s'interroger sur un risque de pollution des eaux du marais, entraînant des possibles conflits entre agriculteurs, éleveurs et acteurs de l'entretien des marais. Les nombreux contresens sur la notion de protection appliquée au marais de Brière nous invitent à rappeler que l'environnement ne peut être pensé qu'en relation systémique avec les efforts de mises en valeur.

Le marais salant de Mesquer, en position littorale, permettait d'analyser un autre type de marais. Rappelant les salines de Guérande, au sud de l'espace cartographié, le marais de Mesquer devait néanmoins être analysé à sa juste mesure : de petite taille, il forme un système d'exploitation du sel bien plus modeste que celui de Guérande. Les bassins sont aménagés le long de la ria du Pont d'Arm, notamment en fond de ria, au nord de Saint-Molf. Des étiers (étier de Quimiac, étier de Boulay), qui désignent des chenaux d'eau marine, alimentent les bassins du marais salant.

Ainsi, l'argumentation générale devait s'appuyer sur un vocabulaire précis, appliqué à la variété des paysages spécifiques de l'espace cartographié. L'influence des villes voisines dans l'organisation et la mise en valeur de cet espace rural pouvait servir de fil directeur à l'explication des mutations de la région.

Enfin, à partir des observations recueillies lors de la correction des copies, le jury souhaiterait souligner plusieurs points de définition et de méthode à renforcer.

- La localisation de l'espace cartographié est indispensable. Elle doit être pensée à différentes échelles, en prenant notamment en compte les éléments significatifs « hors-cadre », principalement les villes importantes qui peuvent influencer l'espace ou encore les dessertes des axes de communication importants figurant sur la carte. La confusion entre les découpages administratifs (région, département...) ne peut être tolérée. La Bretagne, les Pays de la Loire, le Morbihan, et la Loire-Atlantique ont été employés les uns pour les autres dans de trop nombreuses copies. Les noms des découpages administratifs doivent être mentionnés lorsqu'ils ajoutent du sens au reste de la localisation.

- Au sujet des découpages administratifs et statistiques, de nombreux candidats emploient les catégories de ville, commune, village, hameau, chef-lieu de canton... sans distinction. Une ville a une définition précise selon l'INSEE. Une commune relève d'un découpage administratif et non statistique. Les subdivisions territoriales françaises et leur rôle dans l'organisation et l'administration du territoire sont à connaître (région, département, arrondissement, canton, commune, chef-lieu de région, de département, de canton).

- La problématique ne peut être une question ou une série de questions descriptives : « Quelles sont les dynamiques de l'espace ? », « Comment cet espace a-t-il évolué... ? », « Quelles sont les caractéristiques de cet espace... ? », sont des questions descriptives qui ne permettent pas d'engager une argumentation. Il s'agit bien de prouver plusieurs points qui répondent à un questionnement central, avec d'abord pour appui les éléments de la carte, assortis des connaissances géographiques générales. L'importance de la hiérarchisation des arguments et des observations est cruciale pour mener à bien le commentaire. Ainsi, les réservoirs d'hydrocarbure au sud de la carte à Piriac-sur-Mer, sûrement en lien avec St Nazaire, ne constituent pas en eux-mêmes un pôle industriel, ils sont ponctuels ; les carrières et stations d'épuration ne sont pas à évoquer avant le tourisme, l'évocation même de ces éléments étant très peu justifiable, tant ils ne sont pas spécifiques à l'espace.

- Plusieurs contresens auraient pu également être évités : les Parcs Naturels Régionaux ne sont pas synonymes d'espaces de « nature », au sens où la « nature » serait un élément extérieur aux sociétés humaines à protéger. Ni le terme de nature, ni le terme d'environnement, ne peuvent être utilisés en opposition aux sociétés. Les PNR ne sont pas synonymes d'espaces en déclin et témoignent bien plus d'un processus de développement territorial. Par ailleurs, de nombreux candidats ont confondu l'« anthropisation », qui désigne les processus d'aménagement et de transformation des milieux, avec l'« humanisation », qui désigne l'occupation humaine. L'occupation humaine et la croissance démographique ont d'ailleurs souvent été minimisées dans les copies. Si l'espace est rural, rural ne signifie ni « désert » ni nécessairement « espace en déclin » ou « espace périphérique ». Les aires d'influence urbaine dans la région de la Roche-Bernard, en plus de la croissance démographique et de la littoralisation qui étaient observables sur la carte, devaient contribuer à éliminer l'hypothèse d'un espace rural « profond » ou en déclin.

- Les relevés démographiques, si possible diachroniques, sont très valorisés. Ils permettent souvent d'étayer avec précision l'argumentation. Seulement ces relevés doivent être transformés et rendus lisibles, notamment par des calculs de pourcentages et/ou de densité.

- La représentation graphique est un atout incontestable. Plusieurs aspects, nécessaires à la lecture des croquis, doivent être systématiquement respectés. Tout croquis doit comporter un titre, une orientation et une échelle (si le croquis est à l'échelle, sinon il suffit d'indiquer que le croquis a été réalisé à partir d'une carte au 1/50 000e, dans le cas échéant). Une légende organisée est également nécessaire. Les croquis devraient préférablement être réalisés sur le papier opaque, plutôt que sur le papier calque, ce qui facilite leur lecture. Le papier calque est à réserver uniquement aux finages, quand ceux-ci sont réalisés directement à partir de la carte. Il est possible de schématiser un croquis, tout en indiquant bien des éléments de localisation, permettant de situer l'espace représenté.

Oral

Commentaire de carte géographique

Cette année le jury a entendu 42 candidats à l'oral. Comme les années précédentes, une large échelle de notation a été utilisée, puisque la plus basse note est de 4 et que la plus haute grimpe à 20 sur 20. 30 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 ; parmi eux, 12 ont été notés entre 15 et 20 sur 20. En bas de l'échelle de notation, 4 candidats ont vu leurs prestations sanctionnées par une note inférieure ou égale à 6 sur 20. La note médiane de l'épreuve s'établit ainsi à 13 et la moyenne est de 12,1. Ces données statistiques sont encourageantes. Tout en procédant d'une sélection exigeante opérée par les épreuves écrites, elles mettent aussi en évidence la qualité du travail des préparateurs.

Les documents de base pour le commentaire géographique sont les cartes topographiques de la France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer, aux échelles du 1 : 25 000 (31 sujets) et du 1 : 50 000 (11 sujets). La mise à jour des cartes au 1 : 25 000 est souvent récente. De plus, elles se prêtent aux analyses les plus fines. Des thèmes diversifiés ont été proposés : petites villes fonctionnelles (Ambérieu-en-Bugey, Aigues-Mortes, Morteau), villes moyennes (Haguenau, Roanne, Saint-Brieuc, Thionville), grandes villes (Dijon, Limoges), région parisienne (Cergy-Pontoise, Mantes-la-Jolie, Marne-la-Vallée), villes anciennement industrialisées (Sarreguemines, Hénin-Beaumont), vallées alpines et pyrénéennes (Bagnères-de-Luchon, Megève), espaces ruraux (Les Riceys, Saint-Amour, Tonnerre), montagne de moyenne altitude (Villard-de-Lans), régions littorales rurales ou urbanisées (Aigues-Mortes, Biscarosse, Quimper, Saint-Malo), ou outre-mer (Kourou).

Indépendamment du type de sujet et de la nature des documents d'accompagnement, les très bons candidats émergent facilement du lot. Les meilleures notes ont été attribuées aux candidats qui ont su présenter un commentaire synthétique, organisé autour d'un plan logiquement articulé. Ils ont commencé par bien localiser les documents et par énoncer clairement une problématique solide, en tenant compte de l'échelle du document principal. Le jury a particulièrement apprécié la clarté et la construction des exposés, l'utilisation d'un vocabulaire précis et la solide culture géographique des candidats. Ils ont su utiliser à bon escient leurs connaissances, en construisant l'essentiel de leur démonstration sur un examen précis et hiérarchisé de la carte, en évitant le piège des raisonnements tout faits.

Les plus mauvaises prestations ont cumulé des erreurs grossières de localisation, des contresens sur le type d'espace géographique, une mauvaise hiérarchisation des thèmes, des ignorances étonnantes, le tout desservi par un vocabulaire géographique beaucoup trop approximatif. Certains candidats en restent au déchiffrement du document : leur commentaire se résume à une sorte d'inventaire des lieux, à une collection d'objets géographiques, énumérés pêle-mêle, sans aucune logique démonstrative.

Lorsque l'on aborde le commentaire d'une carte, il faut absolument commencer par la localiser par rapport à des ensembles géographiques plus vastes, aux agglomérations, aux grands axes ou aux ruptures topographiques. À cet effet, le jury rappelle que les candidats disposent d'une carte routière et d'une carte géologique de la France (au 1 : 1 000 000) affichées dans la salle de préparation ainsi que dans la salle de passage. Il est indispensable de les consulter avant de se lancer dans le commentaire d'une carte. Les candidats devraient s'entraîner à leur consultation et à leur utilisation systématique pendant l'année de préparation du concours. Bien localiser une carte donne souvent la clé de la problématique de l'espace à étudier. La situation géographique d'un espace n'est pas neutre, et elle ne doit pas se limiter à la plate énumération des découpages administratifs.

De même, le jury est sensible à la qualité de la structuration du commentaire. Concernant le plan suivi pour l'exposé, il n'a aucun *a priori* tant que le choix du candidat se justifie par les faits géographiques présents sur la carte. Hiérarchiser les phénomènes observables est indispensable. En revanche, le jury regrette l'adoption de plans à tiroirs stéréotypés (I. Analyse topographique, II. Étude humaine), sans aucun souci de problématique, de transition ou d'établissement de relations entre les parties. Les candidats qui ont fait l'effort de se forger une culture générale sur les régions françaises (transports, géographie urbaine, industrie, agriculture, tourisme, environnement...), choisissent avec davantage d'acuité l'angle d'attaque de l'exposé (reconversion des régions industrielles, mutations des espaces ruraux, opérations d'aménagement du territoire, dynamiques des espaces urbains...).

Le jury évalue la pertinence et la précision des termes qu'emploient les candidats. Il a regretté l'impossibilité de définir des termes élémentaires (plaine, plateau, littoral, parcelle, banlieue, périurbanisation...), les confusions entre les vocabulaires topographiques, géologiques et géomorphologiques.

Des candidats ont passé sous silence les principaux centres d'intérêt de la carte proposée. Inutile d'insister trop longuement sur les espaces ruraux alors qu'une agglomération en croissance mériterait davantage d'attention. Outre la localisation de l'espace représenté, l'échelle de la carte principale est un élément à prendre en compte, puisqu'elle peut modifier la hiérarchie des thèmes. Sur les cartes au 1 : 25 000, des analyses précises des modelés, de l'habitat, des localisations industrielles ou des infrastructures portuaires peuvent être menées. Il faut aussi prendre garde aux distances qui ne sont pas les mêmes selon l'échelle de la carte.

Face aux cartes dont le thème dominant relève de la géographie urbaine, le jury attend du candidat une analyse du réseau viaire et des formes d'habitat. Tous les immeubles collectifs ne sont pas des grands ensembles. Ces derniers reposent sur des principes urbanistiques précis qu'il est bienvenu de connaître. De même, les différentes formes d'habitat individuel ne peuvent être systématiquement ramenées à des lotissements pavillonnaires. Concernant les cartes d'espaces ruraux à dominante agricole, les candidats doivent se méfier des extrapolations risquées à partir d'éléments isolés : tout silo ne signifie pas qu'on est en région de grande céréaliculture, toute région de moyenne montagne n'est pas forcément caractérisée par des systèmes agraires « archaïques » ou « traditionnels », l'existence d'une scierie n'implique pas que la filière bois soit un moteur fondamental de l'économie locale.

Le document principal à commenter reste la carte topographique la plus récente. Il importe néanmoins de bien prendre en compte le document complémentaire qui accompagne le document principal, avant de se lancer immédiatement dans le commentaire. Certes la plupart des candidats essaient de l'utiliser dans leur commentaire, mais certains se contentent d'une vague allusion, voire l'ignorent. Le document annexe fait partie de l'exercice, et son analyse doit être intégrée à l'exposé. Il ne faut pas se limiter à une évocation lapidaire, et dépourvue d'intérêt, à la fin du commentaire. De plus, les maladresses sont nombreuses lors de leur analyse.

Comme lors des sessions précédentes, ces derniers sont de natures fort diverses : 11 cartes (à savoir 8 cartes topographiques au 1 : 50 000 d'édition ancienne et 1 carte géologique du BRGM), 5 photographies aériennes (soit anciennes soit récentes), 17 documents thématiques et 11 compléments statistiques (issus des recensements agricoles et de population).

Face à une photographie, les candidats sont le plus souvent désarçonnés lorsque le jury leur demande de la localiser avec précision sur la carte ou de trouver des indices permettant de repérer la saison à laquelle le cliché a été pris. Certains éprouvent des difficultés à orienter convenablement la photographie aérienne. Plutôt que d'énumérer des objets géographiques, il faut relier de manière logique et argumentée les observations au commentaire de la carte principale. Plus familiers aux candidats, les documents statistiques et les textes sont néanmoins apparus déconcertants pour certains.

Sur la carte géologique, le jury n'attend pas une analyse de spécialiste ayant des connaissances pointues en géologie. En revanche, le candidat doit être capable de définir des grandes unités de relief, d'identifier les formes caractéristiques de tel ou tel modelé (glaciaire, karstique, littoral). Les données géologiques sont utiles pour interpréter des formes de relief et de modelés, et aussi parfois pour rendre compte de la répartition des secteurs défrichés, des cultures, voire de certaines localisations de quartiers urbains. En revanche, il est imprudent de se lancer dans des raisonnements géomorphologiques fort hypothétiques lorsque le jury n'a pas donné de carte géologique. De plus, le fond topographique de carte au 1/50 000 souvent plus ancien que le document principal permet de mettre en évidence des évolutions démographiques (population communale), de dégager des axes de croissance privilégiés des agglomérations (extension spatiale de l'habitat) ou de souligner des mutations survenues dans la mise en valeur de l'espace (état des infrastructures).

Nous attirons l'attention des futurs candidats sur le fait que les documents d'accompagnement doivent orienter leur commentaire. Ces documents aident à problématiser le commentaire et à déceler quelques facteurs explicatifs des processus géographiques actuels. Avec une carte topographique d'édition ancienne, le jury attend du candidat des développements sur les évolutions survenues entre les deux éditions, évolutions qui peuvent s'inscrire dans le prolongement de tendances anciennes ou constituer au contraire une véritable rupture avec les anciennes logiques spatiales. Les photographies, qu'elles soient zénithales, obliques ou prises au sol, permettent d'insister sur les dynamiques spatiales. Lorsqu'ils disposent d'une carte de la série TOP 25, les candidats gagneraient à mieux utiliser la photographie de couverture pour enrichir leur commentaire. Les photographies données avec des cartes de villes permettent au candidat d'analyser plus finement que sur la carte topographique les paysages urbains, les différences morphologiques entre la ville-centre et ses périphéries, ou mieux comprendre la localisation de certaines activités. Il ne faut pas hésiter à bien décrire ce que l'on voit sur l'image et à établir une comparaison avec les informations tirées de la lecture de la carte. Face à un paysage de montagne, le candidat doit être capable de mettre évidence l'étagement de la végétation et les oppositions de versants dans la répartition des principales essences forestières, ou encore de s'interroger sur la limite supérieure de la forêt.

Il est utile de rappeler que le jury sélectionne des candidats dont la majorité se destine à la fonction enseignante. Les examinateurs sont donc particulièrement sensibles aux qualités communicatives des candidats. Ceux qui parlent d'un ton monocorde et hésitant, ou tournent le dos au jury pendant leur prestation, ont peu de chance de le convaincre. Toute épreuve orale est un exercice de communication, et il est indispensable de s'y préparer au cours de l'année.

Enfin, il convient d'insister sur l'importance que revêt l'entretien avec le jury. À la suite de leur exposé, certains candidats se démobilisent : ils semblent considérer que les dés sont jetés et que l'épreuve est terminée. Or, l'entretien avec le jury n'est pas une simple formalité. En partant du commentaire effectué, le jury cherche à vérifier les connaissances du candidat, lui demande de préciser certains termes géographiques, de nuancer certaines conclusions hâtives ou de corriger des erreurs. Il est important de rester concentré jusqu'au bout, en abordant les questions de manière positive et attentive. De leur côté, les membres du jury tiennent compte, bien entendu, de l'émotivité des candidats liée à l'enjeu du concours. Lors de l'entretien, il n'y a pas de questions pièges. Les examinateurs attendent des réponses simples, clairement formulées et concises.



ENS DE LYON

15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

<http://www.ens-lyon.fr>
rubrique « Admissions »
puis « Admission sur concours »
rubrique « Lettres et sciences humaines »
admission.concours@ens-lyon.fr

ISSN 0335-9409